



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 12 juin 2025	Délibération n° 2025-06-12/01 Ressources Humaines
---------------------------------------	--

Le 12 juin 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 06/06/2025

ETAIENT PRESENTS (27) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Fayol Da Cunha, M. Zontone, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Corceiro, Bekare, Duranteau, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (06) :

M. Desrivières à M. Naudet, Mme Brassat à Mme Roy, M. Zakaria à M. About, M. Poisson à M. le Maire, M. Heubert à M. Studzinska, M. Amedeo à M. Bekare

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : M. THEVENOT

OBJET : Création d'emplois modifiant le tableau des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU les décrets n°2011-1642 du 23 novembre 2011, n°2012-924 du 30 juillet 2012, n°2006-1690 du 22 décembre 2006, n°2010-1357 du 9 novembre 2010 et n°88-547 du 6 mai 1988, portant respectivement statuts particuliers des cadres d'emplois de

Accusé de réception en préfecture
095219587881201201-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2025

CT

H.

de conservation du patrimoine et des bibliothèques, des rédacteurs territoriaux, des adjoints administratifs territoriaux, des techniciens territoriaux et des agents de maîtrise territoriaux,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT que la collectivité peut employer des agents contractuels sur le fondement L332-14 du Code général de la fonction publique dans le cadre d'une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour une période d'un an renouvelable une fois dans la limite de deux ans, si la procédure de recrutement pour pourvoir le poste par un fonctionnaire n'a pu aboutir,

CONSIDERANT que certains agents contractuels arrivent au terme de ces deux ans et que les besoins des services ou la nature des fonctions justifient le recours à des contrats sur le fondement L332-8 2° du code précité, d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans,

Il est proposé de créer sur ce fondement les emplois permanents suivants :

- Deux emplois d'agent polyvalent de restauration relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps à temps complet ou à temps non complet,
- Quatre emplois d'ATSEM relevant de la catégorie C et du grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe à temps à temps complet ou à temps non complet,
- Un emploi de responsable de la restauration relevant de la catégorie C et du grade d'agent de maîtrise à temps complet ou à temps non complet,
- Deux emplois d'agent technique relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet ou à temps non complet,
- Un emploi de second de cuisine relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet ou à temps non complet,
- Un emploi de médiathécaire polyvalent, référent petite enfance relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet,
- Un emploi d'agent d'accueil à la direction de l'administration générale relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet ou non complet,
- Un emploi d'assistant administratif à la direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme relevant de la catégorie B du grade de rédacteur.

CONSIDERANT le départ en retraite d'un agent de voirie, il est procédé au recrutement d'un agent pour son remplacement, il convient d'ouvrir les possibilités de recrutement pour ce poste. Il est proposé de créer un poste d'agent de voirie sur le grade d'adjoint Technique Principal de 2ème classe. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel,

CONSIDERANT le secteur de la petite enfance en pénurie de personnel et les difficultés de recrutement qui en découle, il est proposé de créer un poste d'aide d'auxiliaire de puériculture relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint technique à temps complet ou à temps non complet afin de procéder à une intégration directe par la voie du recrutement,

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité Social Territorial du 6 novembre 2024 où il a été proposé la transformation du poste d'agent polyvalent pour la salle des fêtes en poste de Régisseur polyvalent spécialisé lumière et afin d'élargir les possibilités de recrutement, il convient de créer ce poste sur le grade d'Agent de Maîtrise afin d'ouvrir les possibilités de recrutement. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel,

CONSIDERANT le départ de la Directrice du Pôle Services à la Population, une réorganisation est à opérer et il est proposé de créer :

- Un emploi de Directeur/trice de l'action sociale relevant de la catégorie A et du grade d'Attaché à temps complet,
- Un emploi de coordinateur/trice seniors au sein du service Animation Seniors à temps complet, ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints d'animation et des animateurs.

Ces emplois peuvent être pourvus par un agent contractuel.

CONSIDERANT la volonté de la collectivité d'intégrer un agent actuellement positionner sur un emploi contractuel au sein de la Direction des Sports, il est proposé de créer un emploi de Gardien du Gymnase Descartes relevant de la catégorie C du grade d'adjoint technique à temps complet. Cet emploi pourra aussi être pourvu par un agent contractuel dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,

CONSIDERANT la volonté de la collectivité d'intégrer un agent actuellement en disponibilité de sa collectivité d'origine, il est proposé de créer un emploi de Gestionnaire Carrière-Paie à temps complet au sein de la Direction des Ressources Humaines relevant de la catégorie B du grade de rédacteur. Cet emploi pourra aussi être pourvu par un agent contractuel dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,

CONSIDERANT la délibération n°2025-04-10/01 portant création d'un poste d'assistant administratif du service informatique ouvert au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe et afin de pouvoir procéder à la mobilité interne d'un agent titulaire, il convient d'ouvrir le poste au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 5 juin 2025,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 4 juin 2025,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

APPROUVE la création :

- D'un poste d'agent de voirie sur le grade d'adjoint Technique Principal de 2ème classe,
- De deux emplois d'agent polyvalent de restauration relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps à temps complet ou à temps non complet,
- De quatre emplois d'ATSEM relevant de la catégorie C et du grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe à temps à temps complet ou à temps non complet,
- D'un emploi de responsable de la restauration relevant de la catégorie C et du grade d'agent de maîtrise à temps complet ou à temps non complet,
- De deux emplois d'agent technique relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet ou à temps non complet,
- D'un emploi de second de cuisine relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet ou à temps non complet,
- Un emploi de médiathécaire polyvalent, référent petite enfance relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet,
- Un emploi d'agent d'accueil à la direction de l'administration générale relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet ou non complet,
- Un emploi d'assistante administrative à la direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme relevant de la catégorie B du grade de rédacteur,
- D'un poste d'aide d'Auxiliaire de puériculture relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint technique à temps complet ou à temps non complet,
- D'un emploi de régisseur polyvalent spécialisé lumière relevant de la catégorie C et du grade d'Agent de Maîtrise à temps complet,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250619-DEL2025061201-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2025

- D'un emploi de Directeur/trice de l'action sociale relevant de la catégorie A et du grade d'Attaché à temps complet,
- D'un emploi de coordinateur/trice seniors au sein du service Animation Seniors à temps complet, ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints d'animation et des animateurs,
- D'un emploi de gardien de gymnase relevant de la catégorie C du grade d'adjoint technique à temps complet,
- D'un emploi de gestionnaire carrière-paie à temps complet relevant de la catégorie B du grade de rédacteur,
- D'un poste d'assistant administratif du service informatique relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

Ouverts aux agents contractuels de droit public le cas échéant,

ADOpte la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filière	Emplois à temps complet	Ancienne situation	Nouvelle situation
Médico-Sociale	ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	13	17
Administrative	Attaché	17	18
	Rédacteur	19	21
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	25	26
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	22	23
Technique	Agent de maîtrise	10	12
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	40	46
	Adjoint technique	37	39
Culturelle	Adjoint territorial du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	6	7
Animation	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	0	1
	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	2	3
	Animateur	13	14
	Adjoint d'animation territorial principal 1 ^{ère} classe	3	4
	Adjoint d'animation territorial principal 2 ^{ème} classe	13	14
	Adjoint d'animation territorial	19	20

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget,

AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.


Secrétaire,
Christian THEVENOT


Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,
LUC STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 19 JUIN 2025

Mis en ligne et/ou notifié le : 20 JUIN 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 20 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

W.